

COMMUNE DES GARENNES SUR LOIRE
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2019

Convocation du 19 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-cinq mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune des Garennes-sur-Loire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ARLUISON, Maire.

Etaient présents :

Monsieur ARLUISON Jean-Christophe, Maire,
Mesdames et Messieurs, PRONO Michel, BAINVEL Marc, CORBEAU Jean-Michel, DEROUET Annick, LÉZÉ Joël, PERRON Jocelyne et RAHARD Alain, Adjoints au Maire,
Mesdames et Messieurs, AMADIEU Gérard, BIZZINI Bernard, CARMET Christian, DEFONTAINE Jacques, JACOTIN Séverine, JAMOIS Véronique, LECROQ Guy, MORON Christophe, PAQUEREAU Jean-François, PELLETIER François, RICHAUME Stéphane, VAILLANT Isabelle, VITTAZ Marie-Annick, conseillers municipaux

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs, HERVÉ Sylvie, LIGNEL Claudine, VAN HILLE Catherine, BRANCHEREAU Frédéric, GUILLERME Véronique, LECUREUR Pascale, LEFEBVRE Karine, LEROY Philippe, NAUROY Alexis, SALVETAT Arnaud, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mesdames et Monsieur BIOTTEAU Pascal, HERVOIL Martine, LOISEAU Nathalie, PIHOUEE Valérie, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs VAN HILLE Catherine, BRANCHEREAU Frédéric, GUILLERME Véronique et LEROY Philippe, conseillers municipaux.

Y assistait également : Madame Valérie MARY, Directrice des Services.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Jacques DEFONTAINE, conseiller municipal.

19.03.00 Administration Générale - Approbation Du Procès-Verbal Du 25 Février 2019

Le procès-verbal de la séance 25 février 2019 est soumis au conseil municipal qui en approuve les termes à l'unanimité.

19.03.01 Finances – Budget Général – Compte De Gestion 2018 - Approbation

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2018 de la commune de Les Garennes-sur-Loire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des actifs et passifs figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes du receveur correspondent à ceux du compte administratif de l'ordonnateur pour 2018,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

19.03.02 Finances – Caisse des Écoles – Compte De Gestion 2018 - Approbation

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2018 de la Caisse des Écoles de la commune de Les Garennes-sur-Loire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes du receveur correspondent à ceux du compte administratif de l'ordonnateur pour 2018,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

19.03.03 Finances – Budget Général – Compte Administratif 2018 - Approbation

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter le budget de l'exercice et l'ensemble des pièces comptables qui s'y rattache, examine le projet de Compte Administratif de l'exercice 2018 de la commune de Les Garennes-sur-Loire.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et sous la présidence de Monsieur Michel PRONO, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

1 - procéder au règlement définitif du budget de l'exercice 2018 et en fixer comme suit les résultats :

<i>(En Euros)</i>	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	136 124,13 €	1 832 586,86 €	1 968 710,99 €
Affectation du résultat 2017		- 590 513,35	
Recettes de l'exercice 2018	1 373 931,70 €	3 410 410,15 €	4 784 341,85 €
Dépenses de l'exercice 2018	772 521,32 €	2 989 599,71 €	3 762 121,03 €
Résultat de l'exercice 2018	601 410,38 €	420 810,44 €	1 022 220,82 €
Résultat de clôture 2018	737 534,51 €	1 662 883,95 €	2 400 418,46 €

2 - approuver l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

3 - déclarer toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

19.03.04 Finances – Caisse des Écoles – Compte Administratif 2018 - Approbation

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter le budget de l'exercice et l'ensemble des pièces comptables qui s'y rattache, examine le projet de Compte Administratif de l'exercice 2018 de la Caisse des Écoles la commune de Les Garennes-sur-Loire.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et sous la présidence de Monsieur Michel PRONO, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

1 - procéder au règlement définitif du budget de l'exercice 2018 et en fixer comme suit les résultats :

(En Euros)	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	- 661,00	700,00	39,00
Affectation du résultat 2017			
Recettes de l'exercice 2018	-	-	-
Dépenses de l'exercice 2018	-	-	-
Résultat de l'exercice 2018	-	-	-
Résultat de clôture 2018	- 661,00	700,00	39,00

2 - approuver l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

3 - déclarer toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

19.03.05 Finances – Budget Général – Affectation Du Résultat De Fonctionnement

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que les comptes administratifs présentent les résultats suivants, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

	Montant en €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018	
A- Résultat de l'exercice (+ excédent/- déficit)	420 810,44 €
B – Résultat antérieur reporté (CA 2017 – ligne 002)	1 242 073,51 €
C – résultat à affecter (A+B)	1 662 883,95 €
D – Solde d'exécution d'investissement 2018	601 410,38 €
E – Solde des restes à réaliser 2017	- 476 505,30 €
F – Solde d'exécution d'investissement 2017	136 124,13 €
G –Excédent de financement (D+E+F) –	261 029,21 €
AFFECTATION (H+I)	1 662 883,95 €
H – en réserves (R1068)	- €
I – report en fonctionnement	1 662 883,95 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, la proposition.

19.03.06 Finances – Impôts Locaux – Fixation Des Taux Pour 2019

Sur proposition de la commission finances et de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue, à l'unanimité, sur un maintien des taux des impôts locaux à recouvrer en 2019 dans les conditions suivantes :

Taxe d'habitation	13.98 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19.85 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36.46 %

19.03.07 Finances – Subventions – Année 2019

Sur proposition de la commission finances et de Monsieur le Maire est présenté au Conseil Municipal l'ensemble des demandes de subventions.

ASSOCIATIONS	Proposition BP 2018	Pour mémoire CA 2018	Proposition BP 2019
Article 6574 - Subventions de Fonctionnement aux Associations			
Associatif			11 490,00
Anciens combattants	250,00	250,00	250,00
Association Culture et Loisirs	1 000,00	1 000,00	300,00
Subvention exceptionnelle Culture et Loisirs			700,00
Musique Pannetier	340,00	340,00	400,00
Association de chasse Juigné s/ Loire	115,00	115,00	150,00
Associaton de Chasse St Jean des Mauvrets	115,00	115,00	150,00
Fils d' argent	500,00	500,00	500,00
Comice agricole	150,00	150,00	150,00
Juign'Accords Animations	600,00	600,00	600,00
Subvention exceptionnelle Fête Communale	-	-	1 000,00
Association Malvrétoise Animations	600,00	600,00	600,00
Subvention exceptionnelle AMA	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Accordance en 2LA	2 140,00	2 140,00	2 140,00
Amicale Laïque	300,00	300,00	300,00
Fidèles Sud Loire	135,00	135,00	150,00
Cercle La Paix - Jeu de boules de Fort St Jean des Mauvrets	100,00	100,00	150,00
La Renaissance - Jeu de boules de Fort - Juigné s/ Loire	100,00	-	-
La Boite à Gens	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Association Familles Rurales St Jean des Mauvrets	225,00	225,00	250,00
Loire et vignes - Trail	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Pêche aux idées	200,00	200,00	200,00

ASSOCIATIONS	Proposition BP 2018	Pour mémoire CA 2018	Proposition BP 2019
Article 6574 - Subventions de Fonctionnement aux Associations			
Social, solidarité			5 025,00
ADMR Val d'Aubance	750,00	750,00	800,00
ADMR Coteaux du Louet	800,00	800,00	800,00
Téléthon	200,00	200,00	200,00
Don du sang	100,00	100,00	100,00
Amicale Sapeurs pompiers	1 000,00	1 000,00	1 200,00
Jeunes Sapeurs pompiers	150,00	150,00	200,00
Aides Humanitaires exceptionnelles	1 000,00	500,00	1 000,00
Raid Amazones			100,00
Protection Civile	100,00	100,00	225,00
Prévention Routière	-	-	400,00
Divers			7 000,00
Aide au ravalement et murets d'ardoises	7 000,00	5 140,62	7 000,00

ASSOCIATIONS	Proposition BP 2018	Pour mémoire CA 2018	Proposition BP 2019
Article 6574 - Subventions de Fonctionnement aux Associations			
Sports			15 508,00
Brissac Aubance Basket	22 035,00	22 035,00	2 638,00
Golf St Jean			3 000,00
Football club			2 450,00
Uspl Basket			2 450,00
Pédaleurs de l'Aubance			150,00
Badminton			150,00
Esjl Basket			2 440,00
Aubance Aikido			230,00
Esjl Gym			1 600,00
Uspl Tennis			400,00

ASSOCIATIONS	Proposition BP 2018	Pour mémoire CA 2018	Proposition BP 2019
Article 6574 - Subventions de Fonctionnement aux Associations			
Scolaire et périscolaire / Enfance-Jeunesse			234 015,17
Cantine St Germain (Ogec St Germain jusqu'au 30/06/18)	13 800,00	13 800,00	-
Accueil Périscolaire Ecole St Germain - Juigné s/ Loire	2 280,00	2 280,00	-
Fédération - Familles rurales - Subvention Cantine Juigné Sur Loire (Ecole St Germain)	14 600,00	12 475,80	37 596,17
Fédération - Familles rurales - Subvention Accueil périscolaire Juigné Sur Loire (Ecole St Germain)	4 000,00	2 982,60	5 175,00
Fédération Familles Rurales - Subvention TAP Juigné Sur Loire (Ecole 2 Moulins)	17 000,00	24 414,15 €	-
Fédération - Familles rurales - Subvention Accueil périscolaire Juigné Sur Loire (Ecole 2 Moulins)	7 500,00		4 138,00
Accueil Périscolaire - St Jean des Mauvrets	14 500,00	14 500,00	14 500,00
Familles Rurales ALSH			109 635,00
Coordination CEJ			9 651,00
Animation jeunesse (pour 10 mois)			49 970,00
APE Groupe scolaire Ecole des Deux Moulins	150,00	-	150,00
Subvention exceptionnelle Projet Cirque Ecole des Deux Moulins	1 500,00	1 500,00	-
Amicale Scolaire Les Glycines	150,00	150,00	150,00
Classe découverte Les Glycines			1 500,00
Ogec Arc En Ciel (pour APE)	150,00	150,00	150,00
APEL Groupe Scolaire Saint Germain	150,00	150,00	150,00
Classe découverte St Germain			1 250,00
	-	-	
	Total des Subventions		273 038,17

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, sur les subventions ci-dessus proposées.

19.03.08 Finances – Budget Général – Budget Primitif 2019 – Approbation

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 tel qu'il lui est présenté et l'arrête aux valeurs suivantes :

(en Euros)	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	Cumul
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	4 950 615,95 €		4 950 615,95 €
Recettes	3 287 732,00 €	1 662 883,95 €	4 950 615,95 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	3 901 356,06 €		3 901 356,06 €
Recettes	3 163 821,55 €	737 534,51 €	3 901 356,06 €

Le Conseil Municipal précise que le budget primitif de l'exercice 2019 est voté en Euros au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec définition d'opérations, et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, étant précisé comme le stipule l'article L 2312-3 du CGCT il est assorti pour les communes de 3 500 habitants et plus d'une présentation fonctionnelle.

19.03.09 Finances – Crédits De Fonctionnement Des Ecoles Publiques – Approbation

Sur proposition de la commission Affaires scolaires et de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal statue, à l'unanimité, sur l'inscription au budget de l'exercice 2019 des crédits dédiés aux fournitures scolaires et aux activités d'éveil au bénéfice des établissements scolaires dans les conditions suivantes :

	Nombre d'élèves*	Participation par élève	TOTAL
École des Deux Moulins	148	60.00 €	8 880.00 €
École des Glycines	124	60.00 €	7 440.00 €

**Il s'agit du nombre d'élèves présents à la rentrée 2018*

19.03.10 Finances –Garantie d'Emprunt

Monsieur le Maire informe :

La société **Alter Public** sollicite la garantie de la collectivité à hauteur de 80% de l'emprunt de 1.000.000,00 euros, qu'elle prévoit de contracter dans le cadre du financement de l'opération d'aménagement « La Naubert » située à Juigné-sur-Loire.

Les principales caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

Établissement Prêteur	Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire
Type de prêt	Prêt classique – Taux Fixe
Objet du contrat de prêt	Financement de l'aménagement de la ZAC de la Naubert
Montant du prêt	1 000 000 €uros
Durée du contrat de prêt	96 mois dont 12 mois de différé
Taux	Fixe – 1.55%
Échéances	Constantes et trimestrielles
Garantie d'emprunt	La commune des Garennes-sur-Loire à hauteur de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la demande formulée par La société **Alter Public**

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil

Vu le contrat de prêt n°5419365 en annexe signé entre la société **Alter Public** et la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire ;

➤ **Décide d'accorder** la garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 000 000 € souscrit par la société **Alter Public** auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°5419365, dans les conditions suivantes :

- Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- La garantie de la commune des Garennes-sur-Loire est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes

contractuellement dues par la société **Alter Public** dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par simple lettre de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire, la commune des Garennes-sur-Loire s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la société **Alter Public** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- La commune des Garennes-sur-Loire s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

➤ **Autorise** Monsieur le Maire, en qualité de représentant de la commune des Garennes-sur-Loire, garante de l'emprunt souscrit par La société **Alter Public** auprès de La Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette garantie

19.03.11 Ressources Humaines – Tableau Des Effectifs

Monsieur le Maire expose que suite à la décision du conseil municipal de création de postes, il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

			LES GARENNES SUR LOIRE			
GRADES		Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs		
				Pourvus	Dont TNC	Vacants
AGENTS TITULAIRES			43	21,37	11	21,63
Filière Administrative			14	6,37	0	7,63
	Attaché	A	1	1	0	0
	Rédacteur	B	2	1	0	1
	Adjoint Administratif Principal	1er classe	3	2,57	0	0,43
	Adjoint Administratif Principal	2ème classe	4	0,8	0	3,2
	Adjoint Administratif	C	4	1	0	3
Filière Technique			19	11	10	10
	Adjoint Technique	C	11	4	4	7
	Adjoint Technique Principal	1ère classe	1	0	0	1
	Adjoint Technique Principal	2ème classe	6	6	6	2
	Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	0	0
Filière Sociale			3	1	0	2
	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal	1er classe	1	1	0	0
	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal	2ème classe	2	0	0	2
Filière Animation			4	1	1	3
	Adjoint d'animation	2ème classe	4	1	1	3
Filière Culturelle			3	2	0	1
	Bibliothécaire	A	1	1	0	0
	Assistant qualifié de conservation	2ème classe	1	0	0	1
	Adjoint Territorial du Patrimoine	C	1	1	0	0
AGENTS NON TITULAIRES			1	1	0	0
	Adjoint Administratif	C	1	1	0	0
TOTAL			44	22,37	11	21,63

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, le tableau des effectifs ci-dessus.

19.03.12 Bilan Des Cessions Et Acquisitions Immobilières Réalisées En 2018

Monsieur le Maire rappelle que la loi impose aux communes de plus de 2000 habitants de dresser, chaque année, le bilan des cessions et acquisitions de terrains ou immeubles opérées au cours de l'exercice précédent. Ce bilan doit ensuite être soumis au Conseil Municipal et annexé au compte administratif de la commune.

Ne sont reprises au bilan que les opérations ayant donné lieu à une inscription comptable dans le courant de l'exercice 2018. Ainsi les délibérations concernant la vente ou l'achat de terrains ont donc pu être prises en 2018 sans être reportées au bilan, si le paiement ou l'encaissement correspondant n'a pas été effectué au 31 décembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le bilan 2018 des cessions et acquisitions réalisée par la commune des Garennes sur Loire :

BILAN 2018 : CESSIONS ET ACQUISITIONS

LES GARENNES SUR LOIRE					
Ventes de Terrains par la Commune à :					
Nom Acquéreur	Date de l'acte	Section cadastrale	Adresse Terrain	Superficie	Montant en €
SCI DEFFOIS Frères		AO 268 AO 272 AO 270	Centre Commercial Chambretault	222 m ²	13 320,00
RYCKEWAERT Dominique	14/09/2018	AN 301	Chemin de la Chesnaye	25 m ²	2 250,00
Acquisitions de Terrains par la Commune :					
Nom Vendeur	Date de l'acte	Section cadastrale	Adresse Terrain	Superficie	Montant en €
LECOMTE - PICHERY Monique	16/01/2018	AB 253	Les Rivières	2 180 m ²	2 500,00
BREAU Michel	10/10/2018	AB 151 AK 318	Les Rivières La Bourrelière	1 440 m ²	1 800,00

19.03.13 Enseignement – École Saint Germain – Avenant - Approbation

Monsieur le Maire expose que, par convention du 18 décembre 2007, la Commune déléguée de Juigné sur Loire s'est engagée à participer aux dépenses de fonctionnement de l'école privée St Germain, par contrat d'association.

Il propose au Conseil Municipal de maintenir le volume de l'aide apportée par la Commune à l'École St Germain, selon les termes de la convention, à 550 € par élève (*présent à la rentrée de septembre 2018 et résident sur la commune*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le montant susvisé ;
- Dit que les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif de l'exercice 2019 (art. 6558).

19.03.14 Enseignement – École Arc en Ciel – Avenant - Approbation

Monsieur le Maire expose que, par convention du 10 mars 1981 (modifiée), la Commune déléguée de Saint Jean des Mauvrets s'est engagée à participer aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Arc en Ciel, par contrat d'association.

Il propose au Conseil Municipal de maintenir le volume de l'aide apportée par la Commune à l'École Arc en Ciel, selon les termes de la convention, à 550 € par élève *(présent à la rentrée de septembre 2018 et résident sur la commune)*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le montant susvisé ;
- Dit que les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif de l'exercice 2019 (art. 6558).

19.03.15 Jeunesse – Reprise De La Gestion Par La Commune Et Délégation A L'association Familles Rurales

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des transferts de compétences de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance, la commune a récupéré la compétence Jeunesse depuis le 1er janvier 2019.

La commission Enfance / Jeunesse propose donc, à compter du 1er janvier 2019 ; que la gestion du service d'animation Jeunesse soit confiée à l'Association Familles Rurales de Saint Jean des Mauvrets.

Dans ce cadre il est nécessaire de conventionner avec l'Association Familles Rurales, afin de lui confier la gestion de ce service et de garantir le déficit de celui-ci, qui s'élève selon le budget provisionnel à : 59 964 Euros

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De confier la gestion du service Jeunesse à l'Association Familles Rurales.
- De s'engager à garantir le déficit de ce service.
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires.
- D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

19.03.16 Domaines – Acquisition De Terrain Aux Consorts Desportes

Monsieur le Maire explique que Madame DESPORTES et sa fille Mme TOUCHARD ont fait savoir qu'elles ont l'intention de vendre plusieurs parcelles, situées sur la commune déléguée de Juigné sur Loire, cadastrées :

- Section AS n° 23 située chemin du Bois Guillou et d'une contenance de 315 m²,
- Section AS n° 25 située chemin du Bois Guillou et d'une contenance de 43 m²,
- Section AS n° 49 située chemin du Bois Guillou et d'une contenance de 42 m²,
- Section AS n° 54 pour partie située chemin du Bois Guillou et d'une contenance d'environ 54 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide l'acquisition de ces parcelles, au prix de 2 000 €uros. Les frais d'acte étant à la charge de la commune.
- désigne Maître Salvetat, Notaire aux Garennes-sur-Loire, pour recevoir les contrats préliminaires et les actes authentiques correspondants.
- mandate Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente décision, et notamment pour signer et parapher tout acte ou document qu'il jugera nécessaire à cette fin.

19.03.17 Environnement – Espace Naturel Sensible – Eco-pâturage – Demande De Participation Du Département

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Garennes, le cabinet d'étude (CPIE) avait fait des préconisations d'actions à mener, et notamment proposé de mettre en place de l'éco-pâturage sur certains espaces, afin de les entretenir.

Le comité consultatif du Parc des Garennes et la commission environnement-espaces verts-cadre de vie proposent donc de mettre en place cette action. Dans ce cadre il convient de clôturer les espaces concernés. Ces travaux sont évalués à 28 156.00 € HT, soit 33 787.20 € TTC.

Il explique que le Département est susceptible de subventionner ces travaux de clôture au titre des ENS (Espaces Naturels Sensibles).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour solliciter une aide financière à hauteur de 60%, ce qui porte la participation du Département à 16 893.60 €.

19.03.18 Conseil Municipal - Délégation Au Maire – Information

Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue de l'Assemblée par délibération du 10 janvier 2017 prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Exercice de Droit de Prémption Urbain

Propriétaire	Situation de l'immeuble	Commune Déléguée	Références Cadastres	Bien	Décision
ROSAENZ Jean-Jacques	11 chemin de la Bourrelière	Juigné sur Loire	AM 124	Maison	Renonciation
BACHELOT Patrice et Patricia	10 chemin des Frêches	Juigné sur Loire	AO 275	Terrain	Renonciation
Consorts AUBERT / COURTIN	Les Places	Juigné sur Loire	AH 188	Maison	Renonciation
LORILLEUX Jean-Louis et Annick	8 chemin des Chailloux	Juigné sur Loire	AO 114	Terrain	Renonciation
HERVOIL Claude et Martine	7 chemin du Bois Guillou	Juigné sur Loire	AP 106	Terrain	Renonciation
Consorts D'ESPINOSE	26 route de Martigneau	Juigné sur Loire	AP 112 ; 113	Maison	Renonciation
VIGER Carole	Chemin des Sources	Saint jean des Mauvrets	290 ZL 281 ; 283	Terrain	Renonciation
PERRINELLE Sébastien et Anne-Sophie	9 chemin des Ragots	Saint jean des Mauvrets	290 AE 317	Maison	Renonciation
ALIBERT Éric	2 Allée des Tilleuls	Saint jean des Mauvrets	290 AE 145 ; 148 ; 149	Maison	Renonciation
BOISSINOT Marc et Christel	5 Impasse de la Barre	Saint jean des Mauvrets	290 AH 360 ; 361 ; 364 ; 393 ; 319 ; 321 ; 324	Maison	Renonciation

Gestion des Concessions dans les cimetières

Concessionnaire	Durée	Emplacement	Commune Déléguée
ROGERON Nicole	15	J 12	Juigné-sur-Loire
LECHAT Céline	15	B,7,9	Saint Jean des Mauvrets
MERE Pierre	30	B,3,12	Saint Jean des Mauvrets
PINJON Jean-Claude	30	L 11	Juigné-sur-Loire